

## PRÉSENTATION

Comme à l'accoutumée, la deuxième partie présente trois dossiers consacrés à des débats d'actualité à forts enjeux éthiques qui ont traversé la sphère financière au cours de l'année 2005.

Tour à tour sont abordés les thèmes suivants : les chantiers de la régulation des différentes industries financières, les actions en cours pour réduire l'exclusion bancaire et financière, et le rôle nouveau du mécénat, des fondations et de la philanthropie.

### LA RÉGULATION DES INDUSTRIES FINANCIÈRES

Après un passage en revue de l'actualité de la réforme financière aux États-Unis, ce premier dossier traite de cinq grands thèmes de régulation, qui concernent le contrôle interne et la conformité dans les banques, l'analyse financière, l'audit, la commercialisa-

tion des produits financiers et les *hedge funds*.

L'article de *Perrine Kaltwasser* et *Jacques Mistral* examinent les transformations récentes du paysage législatif, réglementaire et judiciaire aux États-Unis, marquées par la recherche d'un équilibre toujours difficile entre deux exigences : la protection de l'investisseur et la préservation du dynamisme de l'entrepreneur. Il montre la poursuite, en 2005, de pratiques discutables, la lutte à rebondissement entre régulateurs et procureurs, et analyse l'offensive, mais aussi les hésitations des tribunaux et des régulateurs face aux dirigeants d'entreprises et aux cabinets d'audit. Il souligne enfin, face aux scandales financiers, les difficultés persistantes des investisseurs et des salariés.

Le dossier aborde ensuite le problème du contrôle interne et de la conformité dans le secteur bancaire et financier, confrontant le point de vue du régulateur et des professionnels.

*Gilles Vaysset* présente en premier lieu le nouveau et déjà célèbre règlement 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, entré en vigueur au premier janvier 2006, qui appelle la profession à « un saut qualitatif majeur en matière de contrôle interne ». Les grandes nouveautés de ce nouveau règlement couvrent le risque de non conformité, le risque d'externalisation, et l'articulation des contrôles permanents et périodiques. Face à la complexité croissante des opérations conduites par les établissements financiers, à la montée du risque de réputation, au besoin de sécurisation juridique de la relation avec la clientèle, la nouvelle réglementation vise à diffuser une nouvelle culture de gestion des risques et à obtenir de nouveaux progrès dans la gouvernance.

Présentant le point de vue des professionnels, *Anne-José Fulgèras* montre les difficultés et les enjeux de ce déplacement de la responsabilité dans l'exercice du contrôle. Face à l'échec de l'action répressive dans des marchés désormais dérégulés, les États imposent désormais aux établissements financiers une action préventive. La nouvelle exigence de conformité à des normes de contrôle très strictes se heurte cependant à nombre de réalités dérangeantes, telles le perpétuel décalage entre la norme et la réalité des risques, son caractère souvent interprétatif, ou la difficulté de la mettre en œuvre de façon homogène au niveau d'un grand groupe. L'efficacité de la nouvelle démarche pour protéger l'entreprise n'est pas non plus acquise. Face à la montée des risques, la conformité doit être l'occasion d'une révolution culturelle : les nouvelles règles ne

doivent pas être vécues passivement, imposées par des spécialistes, mais comme une source potentielle de valeur qui met tous les métiers de l'entreprise dans une nouvelle dynamique, « conformité ne veut pas dire conformisme » !

Face à la répétition des affaires mettant en cause les cabinets d'audit, *Patrick Mordacq* soulève un double problème : l'appartenance apparemment incontournable des auditeurs à de vastes réseaux multidisciplinaires ne compromet-elle pas leur capital le plus précieux, leur indépendance ? Et est-il sain et viable que le marché mondial de l'audit ne soit partagé qu'entre quatre grandes firmes ? Il explore les conditions d'une amélioration des pratiques, notamment de la concurrence et de la transparence dans la profession, et d'un renforcement du cadre institutionnel : comment trouver un nouvel équilibre entre régulation et autorégulation ? Comment faire admettre un regard indépendant sur l'indépendance des auditeurs ? Autant de questions importantes qui tardent à trouver des réponses, et qui nécessiteront l'harmonisation des positions des régulateurs au niveau international.

*Jean de Demandolx Dedons* présente les propositions formulées par le groupe de travail suscité par l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour étudier les moyens d'insuffler un nouveau dynamisme à l'analyse financière indépendante indispensable au bon fonctionnement des marchés financiers : en particulier, la création d'un véritable label de l'analyse financière indépendante, et l'affirmation du principe d'égalité d'accès à l'information ou de l'obligation d'une analyse financière

indépendante à partir d'un certain montant d'émission. De nouvelles sources de financement doivent être explorées. L'objectif serait de parvenir à un véritable statut de l'analyse financière indépendante, en précisant les paramètres juridiques, économiques et déontologiques, démarche qui nécessitera la pleine implication de la profession pour parvenir à un système d'autorégulation encadré, comme pour les conseillers en investissements financiers.

S'appuyant notamment sur les conclusions du récent rapport Delmas-Marsalet, *Michel Prada* revient sur deux questions que soulève la commercialisation des produits financiers : la disparité de la réglementation entre les secteurs de la banque, de l'assurance et des valeurs mobilières, génératrice de distorsions de concurrence entre produits, acteurs et canaux de distribution, pose en premier lieu le problème de l'unicité de régulation. La solution du régulateur unique choisie par nombre de pays est-elle la bonne, au regard des risques de conflits d'intérêts et des problèmes de gouvernance que pose la taille de telles institutions ? Au plan international, la commercialisation des produits financiers se heurte aussi aux différences existant entre les marchés, notamment dans la perception du niveau souhaitable de protection des investisseurs, qui varie selon la maturité du marché, l'éducation des investisseurs et le caractère plus ou moins ouvert du marché. La réglementation sera ainsi différente selon le degré d'ouverture internationale du marché. Entre souci de protection de l'investisseur et libre circulation des produits, la régulation doit trouver un équilibre,

notamment au niveau européen, qui préservera la confiance de l'épargnant, essentielle *in fine* à la bonne santé du système financier.

*Callum McCarthy* présente enfin le point de vue de la Financial Services Authority (FSA) sur la question toujours sensible de la régulation des *hedge funds*. Les *hedge funds* ne doivent pas être diabolisés et jouent un rôle très utile pour la liquidité des marchés. Leur commercialisation auprès des particuliers soulève cependant de nombreuses questions. De même, le constat est nuancé sur les menaces qu'ils poseraient sur la stabilité du système financier mondial : la FSA n'a connaissance d'aucun risque de la taille de LTCM (Long Term Capital Management), mais sa vision est limitée au marché britannique et ne couvre pas tous les instruments de dettes, et les risques opérationnels liés à l'importance des suspens sur le marché des dérivés de crédit sont préoccupants. Face à la rapidité de la croissance des *hedge funds*, les régulateurs doivent coopérer dans l'échange d'informations et proportionner leur réponse aux risques encourus, en focalisant leurs moyens sur les véritables zones de risques, et en vérifiant à chaque fois que leur intervention fera plus de bien que de mal.

## EXCLUSION BANCAIRE ET FINANCIÈRE

L'année 2005 a été marquée par de multiples initiatives dans ce domaine, et par l'accent nouveau mis, dans les réflexions et les expérimentations, sur

la problématique de l'accès au crédit bancaire.

*Emmanuel Constans* introduit ce dossier en rappelant que le problème de l'exclusion bancaire et financière, compris désormais comme une des facettes importantes de l'exclusion sociale, fait l'objet aujourd'hui d'une politique globale incluant l'ensemble des acteurs. Dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), les actions engagées portent en premier lieu sur une action consensuelle pour éradiquer l'exclusion bancaire, en rendant effectif, pour tous le droit au compte, le retrait gratuit d'espèces et l'accès à une carte bancaire et aux moyens de paiement modernes. Ces mesures s'inscrivent dans une action plus générale de modernisation des services bancaires pour toute la population, portant notamment sur la relation banque client et les services publics de proximité. Elles concerneront aussi un objectif d'élargissement responsable de l'accès au crédit, pour lequel le rapport Babeau a fait des propositions.

*François Villeroy de Galhau* et *Gérard Jouve* rappellent l'ambivalence des pouvoirs publics et des médias envers le crédit, considéré à la fois comme un instrument de régulation nécessaire du niveau de vie, mais aussi comme une source potentielle de surendettement inspirant la méfiance. Les procédures bancaires d'instruction des demandes de crédit à la consommation et notamment la méthode du *scoring* permettent d'apprécier finement le risque. Dans leur établissement, 30 % des demandes de crédit sont ainsi refusées sur cette base. Sur les crédits acceptés, la charge effective du risque

représente entre 1,5 et 2%, due, dans les trois quarts des cas, à des accidents de vie et non au surendettement. Plutôt qu'un fichier positif concentré exclusivement sur les crédits, l'instauration d'un fichier préventif enregistrant, pour une personne, les différents incidents de paiement permettrait, selon les auteurs, de renforcer encore la maîtrise du risque et de prévenir ainsi le surendettement.

*Marie-Anne Barbat-Layani* décrit les principales fonctions du Fonds de cohésion sociale, un nouvel outil prometteur mis en place par les pouvoirs publics dans le cadre de la loi de cohésion sociale à partir d'un constat: le marché ne pouvant répondre seul aux besoins de crédit des populations les plus défavorisées ou des très petites entreprises, il convient de favoriser une prise en charge spécifique du risque et un accompagnement notamment associatif. Confié pour sa gestion à la Caisse des Dépôts, le nouveau fonds permettra, par ses crédits budgétaires, de financer des fonds de garantie destinés à soutenir la création de micro-entreprises et, de façon plus novatrice, la distribution de microcrédits sociaux pour laquelle des appels de candidature ont été lancés auprès des établissements de crédit. Si la prudence est de mise, on fonde beaucoup d'espoirs dans la mise en place expérimentale de ces associations triangulaires entre le fonds, les associations spécialisées et les établissements de crédit, pour faciliter l'octroi de crédits aux populations en situation difficile.

Un point d'application particulier de ces nouveaux partenariats est présenté par *Patrick Baquin*, qui évoque la problématique de l'accès de plus en

plus difficile des exclus bancaires au logement et de l'inadaptation des dispositifs d'aide existants. Dans le cadre de la loi de cohésion sociale, des perspectives nouvelles se font cependant jour, incitant à la mise en place de nouvelles formes de solidarité et de partage des risques entre État, collectivités locales, banques, bailleurs et associations d'insertion. Le Fonds de cohésion sociale a été en effet autorisé à intervenir pour faciliter l'accès des jeunes notamment au premier logement locatif. Le fonds pourra intervenir pour assumer la moitié du risque de dispositifs mis en place en partenariat avec des collectivités locales par des assureurs et des banques en matière de caution locative et de garantie d'impayés de loyers pour les étudiants, apprentis et jeunes travailleurs. De même, les prêts de dépannage ou de projets garantis par le Fonds de cohésion sociale pour réinsérer, dans le circuit économique les exclus, pourront avoir de multiples applications dans le domaine du logement.

*Jean Beaujouan* décrit l'expérience originale acquise depuis 4 ans par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Nord-Est à travers les Points Passerelle en matière de distribution de crédits solidaires. Il présente les phases d'instruction et d'accompagnement des prêts, et le profil des emprunteurs et leurs besoins. Difficultés et opportunités sont mises à jour : difficultés dans la cohabitation de deux logiques perçues parfois comme contradictoires, celle du business bancaire et celle de la solidarité ; opportunités offertes par la démarche d'instruction et d'accompagnement, souvent plus importante pour le bénéficiaire que le

prêt lui-même. Enfin, l'article rappelle les conditions exigeantes de réussite de cette démarche « sociétale » de la Caisse régionale, qui nécessite une volonté politique forte.

*Alain Bernard* présente la démarche novatrice du Secours Catholique pour permettre l'accès au crédit bancaire de populations qui en sont exclues. En partenariat avec des banques, de petits prêts sociaux ne dépassant pas 2 000 euros sont accordés, d'un montant entre 500 et 2 000 euros, sur une durée allant jusqu'à 24 mois, pour un projet validé et faisant l'objet d'un accompagnement. Il est trop tôt pour faire un bilan d'une expérience démarrée fin 2004, qui remet en cause les schémas de représentation des exclus et des bénévoles sur la banque et de la banque elle-même sur la précarité, mais de multiples questions se posent d'ores et déjà : quel rôle pour chacun des intervenants, quel type de personnes mobiliser, comment renforcer l'accompagnement et le financer ? Comment toucher le public visé, qui n'est pas forcément le plus défavorisé ? Comment pourra-t-on dépasser le stade de l'expérimentation ? Un débat très stimulant est ouvert.

*Maria Nowak* s'interroge, face au développement rapide du microcrédit en Europe : existe-t-il un modèle européen du microcrédit ? Quelles sont les conditions et les risques relatifs à son développement ? Et quelles perspectives peut-on tracer ? Si les modèles institutionnels sont très variés en Europe, en fonction des contextes institutionnels et historiques nationaux, la nécessité d'un accompagnement apparaît comme un dénominateur commun dans l'Union européenne.

Contrairement aux pays en développement, on ne construit pas dans le vide, mais dans un *continuum* d'intermédiaires bancaires et non bancaires. Le potentiel de la microfinance est énorme, quand on voit les multiples initiatives dans le domaine du crédit social et de la microassurance, mais le développement actuel doit être maîtrisé pour préserver la démarche particulière de la microfinance. Il faut aussi utiliser le cadre européen et notamment l'initiative JEREMIE pour promouvoir les meilleures pratiques et faire évoluer le cadre institutionnel.

*Luc Matray* revient sur la contribution que peuvent apporter les Crédits municipaux, à travers notamment le prêt sur gage, désormais rebaptisé « prêt sur objet », à la lutte contre l'exclusion bancaire. Celle-ci reste forte en France en matière d'accès au crédit, alors même que des solutions existent, comme le montrent certains exemples étrangers. Pour faire face à ces besoins, en parallèle à son activité traditionnelle, le Crédit Municipal de Paris a développé des produits diversifiés, à travers notamment les prêts de rachat de dettes, les prêts seniors, ou les prêts de trésorerie avec garanties hypothécaires. Pourvu que l'on n'attende pas d'elle les retours sur capitaux propres des banques commerciales, « une banque sociale est possible », dont la spécificité est reconnue par les clients.

## MÉCÉNAT ET ENTREPRISES

*Eddy Fougier* et *Jean-Damien Pô* font le bilan du rapprochement intervenu depuis quelques années entre entre-

prises et organisations non gouvernementales (ONG). Les entreprises ont découvert le parti qu'elles pouvaient tirer des ONG, dans le cadre de leur positionnement responsable, pour mieux identifier les risques associés à leur activité, améliorer leur image, renforcer leur expertise et anticiper, voire infléchir les évolutions de la société. Les ONG reconnaissent désormais que les entreprises sont des acteurs fondamentaux de la défense de l'environnement, des droits de l'homme et des droits sociaux, et représentent d'intéressants relais de financement, d'influence et de diffusion de leurs messages. Face au risque d'instrumentalisation, des normes de comportement et des dispositifs visant à garantir la conformité des actes des entreprises à leurs engagements sont apparus, et la complémentarité entre agences de certification et ONG se transforme parfois en concurrence au fur et à mesure que les ONG se professionnalisent.

*Béatrice de Durfort* présente le paysage diversifié et changeant des fondations en France. Les efforts du politique, du législateur et de l'administration ont convergé pour améliorer considérablement le statut des fondations. De nombreuses fondations se créent, des porteurs de projets se manifestent, et on note même une certaine « effervescence ». De nouvelles catégories de fondations émergent, notamment pour la recherche et bientôt pour la coordination scientifique, qui traduisent la popularité du concept, mais qui risquent aussi de nuire à la lisibilité d'un outil encore insuffisamment expérimenté en France. Un corps de règles claires est nécessaire pour permettre aux fondations d'évoluer en

confiance sur la scène française et européenne et conserver leur force d'attraction, notamment vis-à-vis des entreprises.

*Charles Milhaud* présente l'action de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité (FCES), au carrefour de l'initiative privée et de l'intérêt général. Reconnue d'utilité publique en avril 2001, elle sera bientôt la première fondation reconnue d'utilité publique pour le nombre de collaborateurs. En peu d'années, elle est devenue le premier réseau à but non lucratif gestionnaire de maisons pour personnes âgées dépendantes, domaine où les enjeux sociétaux sont considérables et appelés à augmenter rapidement. Des enjeux qui dépassent le seul secteur sanitaire et social et intéressent l'habitation, la politique de la ville, l'urbanisme et les transports. Elle est aussi un acteur important de la lutte contre l'illettrisme à travers l'opération « savoir pour réussir », finance des projets d'intérêt général, et constitue un lieu d'échanges et de débats, par les rencontres qu'elle organise régulièrement pour promouvoir les innovations face aux échéances démographiques et aux défis sociaux.

*François d'Ormesson* présente l'évolution récente de l'acte philanthropique du don, qui s'est élargi des donateurs individuels aux grandes entreprises, au monde des PMI-PME et plus récemment à celui des fonds financiers. Cette ouverture aux donateurs du monde professionnel modifie l'objet du don, désormais plus facilement orienté vers les causes d'intérêt général dans le champ de l'économie.

Dans leur souci d'implication sociétale, les nouveaux philanthropes côtoient les fonds socialement responsables et le mécénat d'entreprise, et utilisent nombre de leurs outils : principes de bonne gestion, de risque, de « retour sur don ». Aux États-Unis, les *venture philanthropists* font émerger une nouvelle économie, où le don est considéré comme un investissement, dont l'efficacité doit pouvoir être mesurée comme dans une entreprise. Le mouvement est cependant plus lent dans les pays de culture latine et notamment en France, malgré les avancées récentes et notamment la création d'un statut juridique et fiscal très favorable du mécénat, mais un certain nombre de mesures sont envisageables pour parvenir à cette professionnalisation du don en France.

*Michel Roux* se propose enfin d'analyser les raisons de la promotion de l'éthique dans la finance et la mutation à laquelle elle correspond dans le système capitaliste. Après un bref état des lieux de la finance éthique, entre perte de confiance et prise de conscience, il s'interroge sur ses finalités : pour quelle perspective ? Quelle place pour la solidarité ? Quel pourrait être le rôle de l'État dans le déploiement de la finance éthique ? La finance éthique est-elle en mesure de réconcilier la finance moderne avec la solidarité et d'infléchir ses méthodes ? L'auteur évoque *in fine* un certain nombre d'expérimentations qui pourraient être lancées pour « tenter d'infléchir notre modèle économique et intégrer le temps comme facteur de convergence entre l'homme responsable et une pérennisation de l'activité économique ».

